



Suite à un sinistre indemnisation inferieur aux devis d'artisans

Par **majid_fr**, le **30/09/2009** à **21:13**

Bonjour,
Suite à un sinistre (tentative d'effraction), L'expert de mon assurance me propose de m'indemniser d'un prix bien inférieur que les devis (changement de la porte palière à l'identique) que j'ai contracté auprès de divers artisans. Je n'accepte pas car il y a une différence de 700 euros (indemnisation : 900€ et plus petit devis : 1600€). Comme je n'ai pas signé la lettre d'acceptation que puis-je faire contre ma compagnie d'assurance (AXA) pour faire remplacer ma porte.
merci